



Renvoie daudience au tribunal correctionnel

Par **sunde**, le **01/03/2009** à **13:31**

ma question est mon fils est incarcérer actuellement pour 6 mois mais il a un jugement bientôt j aimerais savoir si avec le biais de l avocat on peut renvoyer l audience pour qu il passe en libre ça serait mieu qu en pensser vous ? ON MA DIT CEST POSSIBLE

Par **Paula**, le **01/03/2009** à **14:01**

Bonjour,rnrnJe ne vois pas bien l'intérêt de faire renvoyer alors que l'audience est prévue pour bientôt.rnrnCordialement

Par **Jurigaby**, le **03/03/2009** à **01:10**

Bonjour,rnrn[citation]Je ne vois pas bien l'intérêt de faire renvoyer alors que l'audience est prévue pour bientôt. [/citation]rnrnParce que vous comprendrez bientôt, que la peine est beaucoup plus légère quand le prévenu est libre que quand il paraît détenu.rnrnL'audience peut être reportée dès lors que l'excuse est légitime.

Par **Paula**, le **03/03/2009** à **10:50**

Bonjour,rnrnOui Jurigaby, je ne me suis pas assez expliquée.rnrnJ'avais en tête ces six mois d'incarcération qui me paraissent si longs. Quand à la peine, j'espère qu'elle sera plus

légère.rnrnCordialement